



# *Projet Alimentaire Territorial*



**CHARTRE DU PAT DE THONON AGGLOMÉRATION**

# I. UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL AMBITIEUX, POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES FORTES DES CITOYENS

## Un projet global à l'origine d'une demande citoyenne

Menée dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, la concertation grand public du PCAET de 2018 a permis aux citoyens d'exprimer leurs **attentes fortes quant aux enjeux d'alimentation de qualité et d'agriculture locale**. De plus, l'**évolution des exploitations vers des débouchés plus locaux** montre que cette demande se traduit économiquement (Agreste, 2020). La mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) a

ainsi été inscrite comme une fiche action du Plan Climat Air Energie Territorial (n°2.21). Le cadre réglementaire des PAT invite à la **mise en place d'une démarche stratégique et opérationnelle multi partenariale** qui repose sur la mobilisation des différents acteurs du système alimentaire (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités, consommateurs, etc.) et sur l'ensemble des outils actuellement en place (PLUi, services, etc.).

## Un projet au service du territoire et de ses enjeux

### Le cadre d'intervention

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux sont des outils au service des collectivités pour faire de l'alimentation un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur le terri-

toire : les politiques foncières et d'urbanisme, économiques, sociales, environnementales, de santé publique, etc... En 2019, Thonon Agglomération a d'ailleurs acquis la compétence « agriculture locale », qui s'est traduite par la mise en place d'un PAT labellisé la même année.

### Les grands objectifs du PAT

Le Projet Alimentaire Territorial répond ainsi à des objectifs pluriels en matière :



› d'accès à une **alimentation durable de qualité pour tous**,



› de **préservation des terres agricoles dans leur diversité** (zone d'élevage avec l'AOC Reblochon, zone de maraichage...),



› d'**installation et de soutien des porteurs de projets**...



## II. UN PAT AU SERVICE DU TERRITOIRE, FRUIT D'UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

### Un PAT riche d'une dynamique collective et concertée

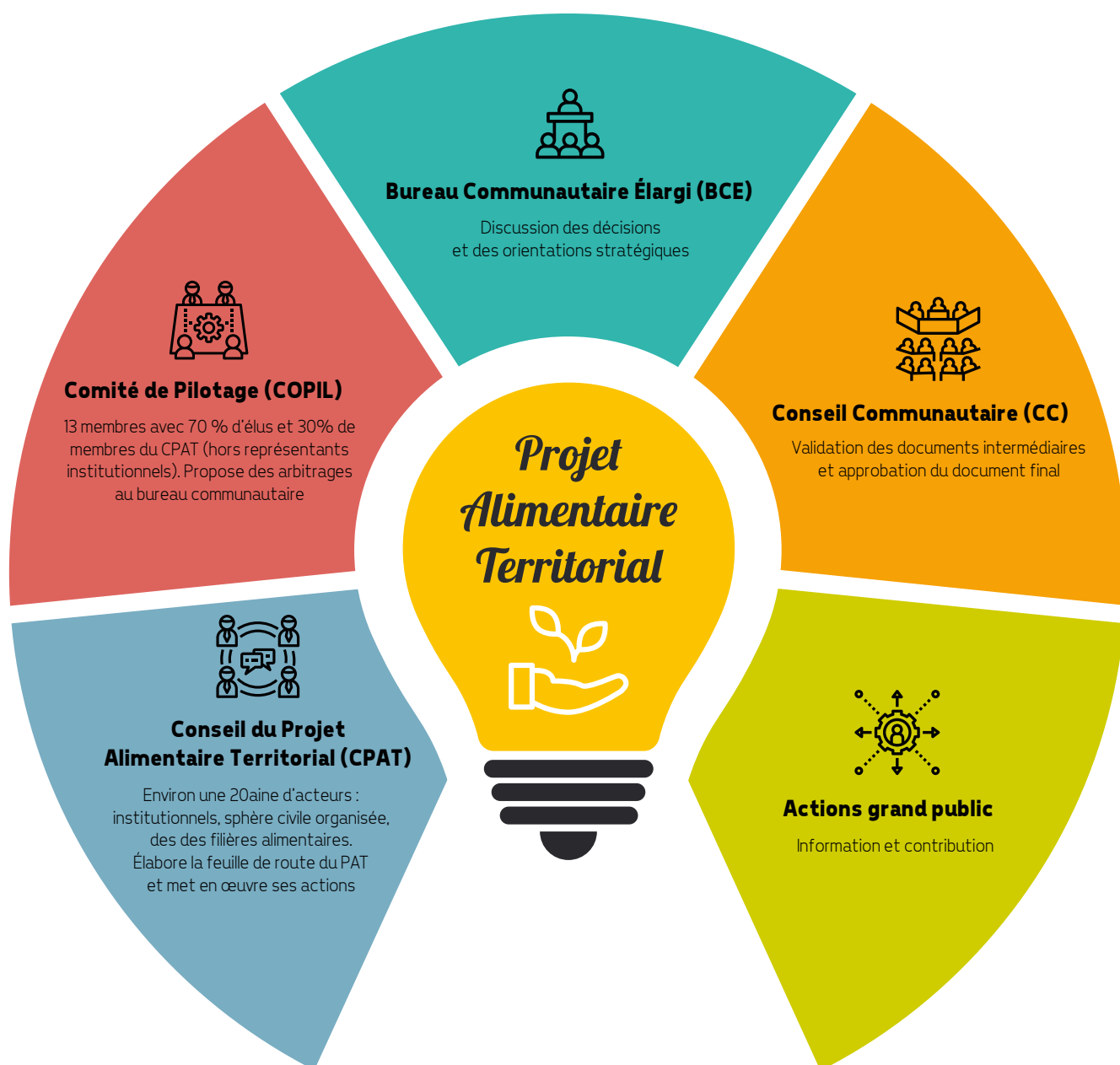
Le Projet Alimentaire Territorial, porté par Thonon Agglomération, concerne l'ensemble des communes du territoire. Ce n'est pas moins de 25 communes, et près de 94 476 habitants qui sont donc concernés.

Thonon Agglomération assure le suivi et l'animation de l'instance. Pour ce faire, elle peut compter sur le service Habitat et Transition Ecologique, le Vice-Président en charge de la Protection et de la mise en valeur du patrimoine naturel et agricole qui occupe un rôle transversal, et sera présent dans tous les espaces de discussion. Il anime le CPAT et se fait le

relais des discussions et des décisions prises dans le cadre de la gouvernance alimentaire.

Le PAT peut compter sur la mise en place d'une gouvernance alimentaire partagée qui repose sur 2 grandes instances :

- le **Conseil du Projet Alimentaire Territorial**, le CPAT, qui élabore la feuille de route du CPAT et participe à la mise en œuvre d'actions
- le **Comité de Pilotage**, le CoPil, qui propose des arbitrages au bureau communautaire élargi, qui discutera des décisions et des orientations stratégiques, avant que le conseil communautaire ne valide et approuve le document final.





## FOCUS SUR LE COMITÉ DE PILOTAGE (13 PERSONNES)

### ► PROPOSE DES ARBITRAGES AU BUREAU COMMUNAUTAIRE ÉLARGI (EN SE RÉUNISSANT 2 FOIS PAR AN)

#### Composition

##### 70 % politique

- › Le Président
- › Le Vice-président en charge de la Politique de la transition écologique du territoire
- › Le Vice-président en charge de la Stratégie du développement et de l'innovation économique
- › 5 élus volontaires parmi les 25 élus référents de la thématique Agriculture et Alimentation durable
- › Le Vice-Président en charge de la Protection et de la mise en valeur du patrimoine naturel et agricole : il occupe un rôle transversal, présent dans tous les espaces de discussion, anime le CPAT et se fait le relais des discussions et des décisions prises dans le cadre de la gouvernance alimentaire.

##### 30 % représentant du CPAT (hors institutionnels)

- › Binôme représentant les Acteurs Filières
- › Un représentant du CPIE : le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement, qui intervient sur les thématiques agricoles et alimentaires auprès d'élus, de professionnels et du grand public.
- › Un représentant du CLD : le Conseil Local de Développement
- Pour la participation au CoPil des membres du CPAT (aux côtés du CPIE et du CLD), il a été proposé de procéder à une élection des membres volontaires, à défaut d'un choix effectué sur la base du consentement.



## FOCUS SUR LE CONSEIL DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

### ► UNE INSTANCE COLLECTIVE ET PARTICIPATIVE AU SERVICE DU TERRITOIRE

Le Conseil du Projet Alimentaire Territorial est une **instance** qui :

- › couvre les différentes thématiques des projets alimentaires territoriaux (environnement, patrimoine alimentaire, santé, justice sociale, énergie...)
- › rassemble une vingtaine d'acteurs locaux volontaires et concernés par l'alimentation (des producteurs aux consommateurs)

Son **rôle** est :

- › d'élaborer la feuille de route du PAT
- › de mettre en œuvre ses actions

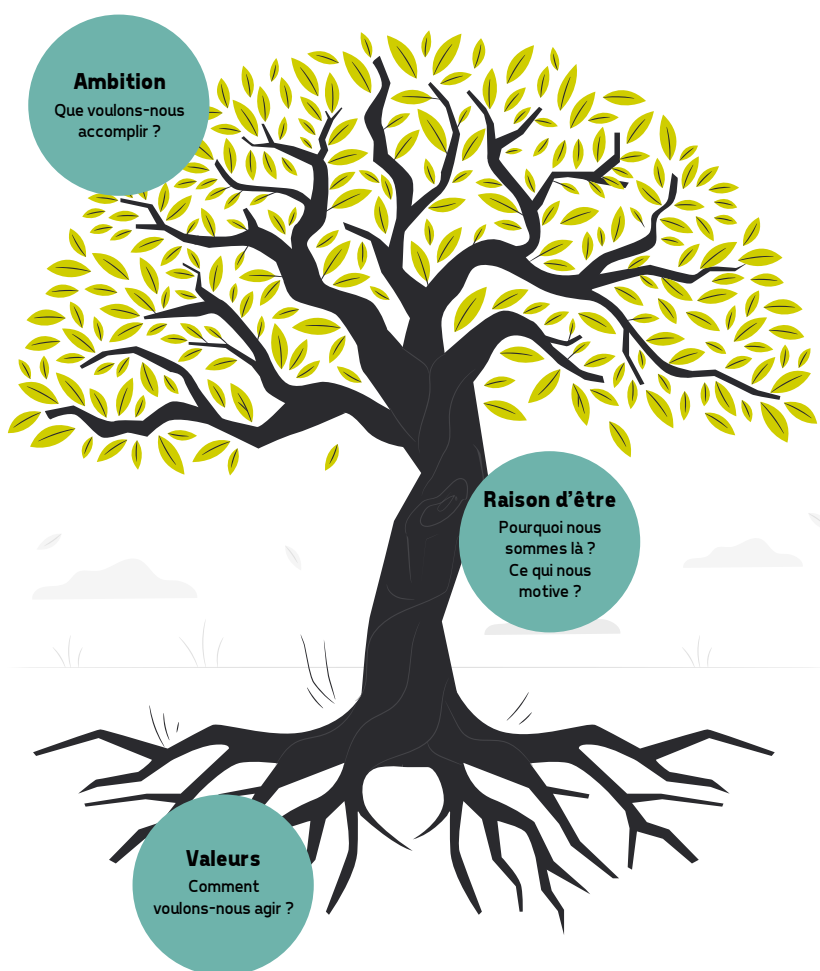
# UNE INSTANCE CO-CONSTRUITE VOULANT DÉVELOPPER UNE VISION À LONG TERME DU TERRITOIRE, EN CRÉANT ET MONTANT DES DYNAMIQUES ET PROJETS CONCRETS ET EFFICACES

Le CPAT a tout d'abord été réuni le 31 mai 2023, afin de lancer cette instance de co-élaboration du PAT qui a rassemblé 39 participants (hors représentants de Thonon Agglomération), acteurs institutionnels, des filières, associations et membres du Conseil Local de Développement.

Au-delà de la création d'un réseau et de liens avec les acteurs du territoire, les membres du CPAT ont eu l'occasion de préciser le rôle, les ambitions et objectifs du CPAT.

Ainsi, selon les membres réunis lors de la séance du 4 juillet 2023, le CPAT doit :

- ▷ **Développer une vision à long terme du territoire** en alimentant les réflexions par le partage d'expériences et de connaissances, et en connaissant les besoins et attentes des uns et des autres,
- ▷ **Permettre de créer et de monter des dynamiques, projets concrets et efficaces, proches des réalités**, permettant de :



- ▷ **Maintenir l'agriculture et renouveler les générations d'agriculteurs**, en travaillant notamment sur la formation



- ▷ Trouver des solutions aux problèmes liés à **l'autonomie alimentaire** du Chablais et plus globalement de permettre à tous les habitants et acteurs de l'Agglomération d'accéder ou de permettre et contribuer à l'accès à une alimentation de qualité, en augmentant notamment l'offre de production locale et diversifiant l'agriculture



- ▷ D'apporter une **ambition sur le ZAN** plus forte afin d'assurer la préservation voire l'accroissement des terres agricoles

## Pour le CPAT, une alimentation durable de qualité c'est :

- ▷ Une alimentation soutenue avec des aides à destination des producteurs de la région qui fournissent une nourriture saine
- ▷ Une alimentation saine qui rémunère toute la chaîne alimentaire
- ▷ Une alimentation soutenable pour l'environnement
- ▷ Une alimentation accessible à tous
- ▷ Une alimentation à faible impact environnemental mais à fort impact sur la santé
- ▷ Une alimentation pensée sur le long terme

# III. CO-ÉLABORER LA FEUILLE DE ROUTE DU PAT ET PENSER DES ACTIONS SUR LA DURÉE

## Définir des modalités de travail pour bien fonctionner

Pour ce faire, différentes grandes règles ont été établies par les membres du CPAT pour bien fonctionner ensemble.

**Au sein du CPAT, l'instance se fixe pour objectif de :**

- **Veiller à organiser des temps de débats argumentés et éclairés :**

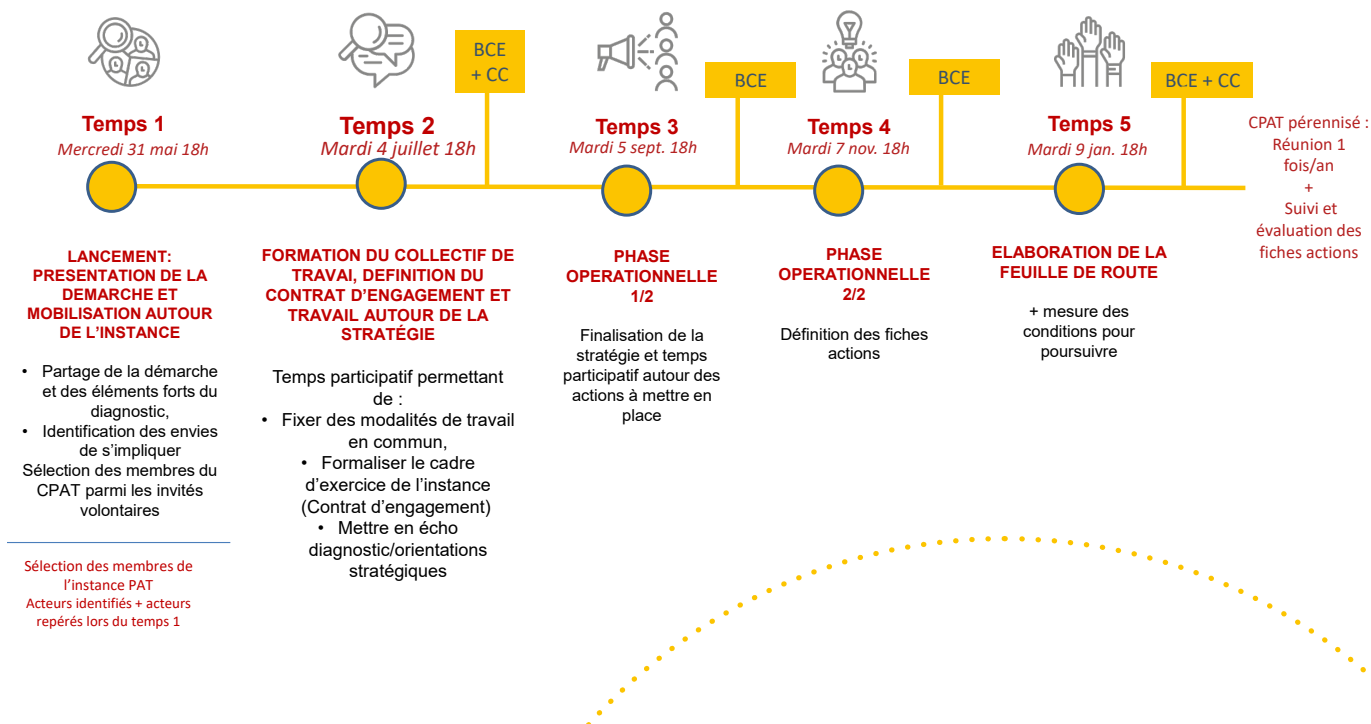
  - › Chaque séquence doit être cadrée et répondre à des objectifs clairs. Si nécessaire, il doit être possible pour chacun et chacune de revenir aux informations factuelles si besoin
  - › Chacun doit pouvoir donner son avis et être dans l'échange constructif
  - › L'écoute, le non-jugement et la non-culpabilisation doit régner, aux côtés d'une approche empathique
  - › Lors des échanges et travaux, il convient de :
    - › prendre en compte ce qui existe déjà, éventuellement protéger et le pérenniser
    - › prendre en compte toutes les réalités de la région pour mieux se comprendre
- **Décider et avancer ensemble :**

  - › Il ne faut pas imposer des choses qui ne correspondent pas à la réalité du terrain ou sans aucun soutien pour leur réalisation
  - › Privilégier le consensus et donner la possibilité de marquer des réserves
- **Veiller à réunir les bonnes conditions d'assiduité :**

  - › Optimiser les formats : pas avant 18h, éviter période 15/04 - 15/07
  - › Effectuer des rappels réguliers pour remobiliser les éventuels absents
  - › Faire des temps de remise à niveau
  - › Mettre en avant le concret pour avoir une mobilisation dans la durée

## Une feuille de route en réponse aux enjeux alimentaire et agricole du territoire

Pendant près d'un an, le CPAT a œuvré à la réalisation d'une feuille de route réaliste et ambitieuse au service du territoire :



Action

THONON  
agglomération

# Projet Alimentaire Territorial

• de la mise en œuvre d'un plan d'action à l'échelle  
Toute de la mise en œuvre  
avec les autres PAT (du PAT)  
Ne pas renvoyer l'écrou à l'autre

Axe moins important



Faire passer les producteurs locaux aux plateformes de distribution des produits et services locaux

Suivre le rôle de la profession agricole dans la gestion durable des ressources locales (produits, eau, air, ...)

Assurer la cohérence entre l'offre locale et les comportements alimentaires des agents favorables à la santé

• de la mise en œuvre d'un plan d'action à l'échelle  
Toute de la mise en œuvre  
avec les autres PAT (du PAT)  
Ne pas renvoyer l'écrou à l'autre

• de la mise en œuvre d'un plan d'action à l'échelle  
Toute de la mise en œuvre  
avec les autres PAT (du PAT)  
Ne pas renvoyer l'écrou à l'autre





# Des modalités de travail définies collectivement pour bien fonctionner

Afin d'assurer la mise en place et le suivi du PAT, les participants ont déterminé différentes modalités de collaboration qui peuvent s'entendre de la manière suivante :

## Lancement / mise en place de la feuille de route

- › Travail sur les déclinaisons stratégiques autour d'axes identifiés comme prioritaires et des objectifs du PAT
- › S'entendre sur les actions en se
- fixant des thématiques en vue des groupes de travail
- › Choix des thématiques pour la constitution des groupes

## Toute l'année : réunion de 3 / 4 groupes thématiques, tous les deux mois, autour de la feuille de route et des actions entreprises

- › **Groupes de travail suivis de temps de plénières** pour échanger sur les avancées des travaux (actions) de chacun et chacune afin d'adapter le dispositif et les contributions tout en permettant à l'agglomération de suivre les avancées des travaux
- › **Groupes de travail suivis de temps de plénières** pour échanger sur les avancées des travaux (actions) de chacun et chacune afin d'adapter le dispositif et les contributions tout en permettant à l'agglomération de suivre les avancées des travaux
- › Nominations de 2 co-référents + fiche de suivi de projets
- › Possibilité de séances à la demande et de séances de travail extraordinaires, à l'initiative des membres
- › Coordination et relances
- › Animation / accompagnement
- › Suivi via des fiches de suivi à l'issue des groupes de travail et la mise en place de co-référent
- › avec la possibilité d'être saisie par le CPAT si besoin

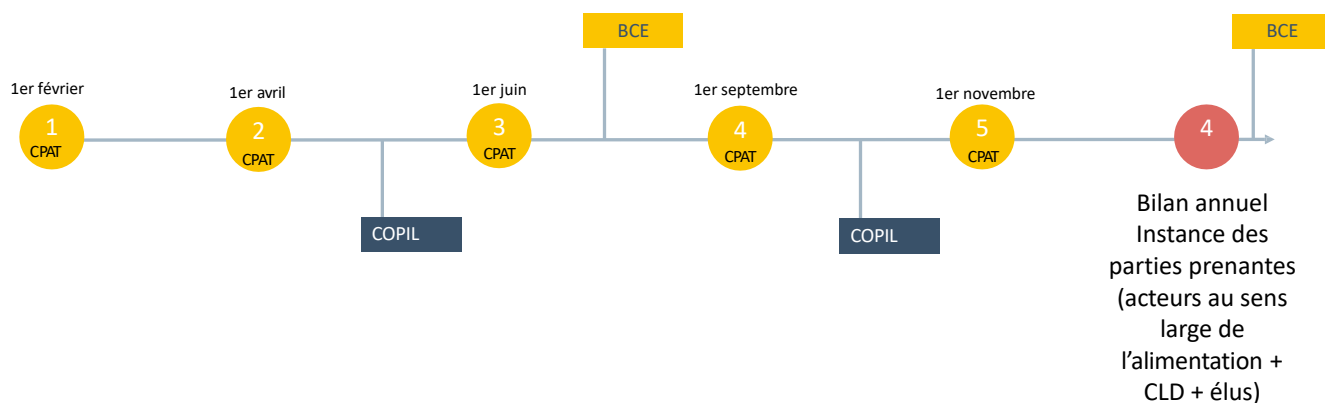
## Une fois par an : plénière ouverte (instance des parties prenantes) bilan / point d'étape sur les actions entreprises et de remobilisation

- › Présenter la **progression des travaux et différentes actions** des groupes de travail
- › Faire un **bilan de l'année passée et adapter** le dispositif si besoin
- › Remobiliser et responsabiliser pour la mise en œuvre et le suivi (nominations de nouveaux co-référents par exemple)

## En parallèle et tout au long de la mise en œuvre du PAT

Les membres du CPAT devront mobiliser 2 personnes, qui seront élus, à défaut d'une nomination par consensus, à l'issue de chaque CPAT afin de participer au CoPil.

### EXEMPLE D'ORGANISATION ANNUELLE SCHÉMATIQUE



## IV. S'ENGAGER AUTOUR D'UNE DYNAMIQUE COMMUNE EN FAVEUR D'UNE ALIMENTATION ET AGRICULTURE DURABLE

Afin de s'assurer des bonnes conditions de mises en œuvre du PAT, et conformément à la labélisation d'un PAT de niveau 2, les parties prenantes au PAT formalisent leurs implications dans le PAT, par le biais d'un contrat d'engagement.

### Les enjeux

- › **Pérenniser dans le temps la mise en œuvre de la feuille de route** du PAT, la maîtrise d'ouvrage des actions relevant principalement des partenaires extérieurs
- › **Eviter que les membres du CPAT se sentent dépossédés** de leur pouvoir d'action et ne trouvent plus sens à leur implication,
- › **Capitaliser les résultats de ces actions** dans le bilan annuel du PAT.

### L'engagement de l'agglomération

Thonon Agglomération s'engage à :

- › **Assurer l'animation et le suivi de l'instance et réunir les bonnes conditions** d'accompagnement des projets (par la création de synergies, retours d'expériences, un appui technique notamment, etc.)
- › Réunir les **conditions nécessaires à l'élaboration d'une gouvernance partagée** entre les membres du CPAT et le CoPil, et un processus de dialogue et d'écoute, en veillant à faire un retour explicite sur les motivations des arbitrages,
- › Mettre en place une **communication sur les actions réalisées** par les membres sous l'impulsion du PAT
- › Prévoir des moments de **présentation interstitiels du CPAT et bien informer de ce qui a été travaillé**

### L'engagement des élus du CoPil

- › **Porter l'engagement et la voix du CPAT aux instances du BCE et de la commission communautaire**, par le relai des Vice-Présidents participants et des maires préalablement informés par les élus référents
- › **Fédérer autour du Projet Alimentaire**, par le relai des 5 élus référents agriculture alimentation auprès de leur commune et des autres élus référents de l'Agglomération.
- › **Assurer au sein du CoPil les mêmes règles de bon fonctionnement**

### L'engagement au sein du Conseil Local du Projet Alimentaire Territorial

- › **Contribuer à l'élaboration d'une feuille de route** sur la base d'un diagnostic partagé, la définition d'axes prioritaires, de quelques **grands objectifs en vue de la mise en place d'actions**, avec la nomination de co-référents sur des actions et un suivi assuré par la présence de membres du CPAT en lien avec le CoPil
- › **Porter l'engagement et la voix du CPAT au CoPil**, avec la nomination de 2 personnes en amont de chaque CoPil,
- › **Assurer le respect des règles de travail en commun**

### L'engagement de chacun et chacune

A titre individuel, chacun s'engage donc à :

- › **Contribuer à la mise en place et au suivi d'actions**, en lien avec Thonon Agglomération qu'il aura la possibilité et le soin de solliciter afin de l'informer du suivi et de la bonne mise en œuvre des actions et de la feuille de route du PAT,
- › **Respecter les règles fixées en commun** afin de travailler au sein de l'instance et en lien avec Thonon Agglomération
- Si l'assiduité peut parfois être difficile, les participantes et participants s'engagent à **se tenir informés** des avancées du CPAT. Pour ce faire, des moments interstitiels sont prévus et les formats seront adaptés (cf. supra).



**Le panier - les espèces**

Produit	Origine	Spécificités	Conservation	Utilisation
...	...	...	...	...

**De la casserole à la fourchette**

...

**Du champ au panier**

Des pratiques et évolutions de la vente alimentaire

Le panier alimentaire occupe 1800 personnes en 2019 sur le territoire de la région Île-de-France.

...

## **Pour + d'informations**

### **Julie Darmau**

j-darmau@thononagglo.fr

### **Thonon Agglomération**

2, place de l'Hôtel de Ville - BP 80114  
74207 Thonon-les-Bains Cedex  
04 50 31 25 00